



CONSEIL COMMUNAL DE
NOVILLE

Séance du Conseil communal de la commune de Noville
Jeudi 11 octobre 2018, à 20 h 00, au Cotterd

Procès-verbal no 03/2018

Présidence : M. Manuel Hayoz Président

Municipalité	Présents	Excusé
M. Pierre-Alain Karlen	Syndic	
Mme Corinne Ballif Grognez	Municipale	
M. Reynald Dänzer	Municipal	
M. Pierre-Alain Favrod	Municipal	
M. Roland Mooser	Municipal	

Ordre du jour :

1	Appel	Page 2
2	Adoption de l'ordre du jour	Page 2
3	Présentation des carrières d'Arvel SA par M. Xavier Pichon, directeur	Page 2
4	Procès-verbal de la dernière séance	Page 2
5	Communications du bureau	Page 2
6	Communications de la Municipalité	Page 2
7	Présentation du préavis relatif à la réfection des dessertes agricoles communales par M. Christian Habegger du bureau RWB	Page 4
8	Préavis No 03-2018, du 10 septembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales	Page 5
	8.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 5
	8.2 Adoption du préavis No 03-2018	Page 5
9	Préavis No 04-2018, du 10 septembre 2018, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019	Page 5
	9.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 6
	9.2 Adoption du préavis No 04-2018	Page 6
10	Divers	Page 6

Il est 20 h 00, M. le Président salue les conseillères et conseillers présents et passe d'emblée la parole à la secrétaire, Mme Esther Bernard, qui procède à l'appel :

1. Appel

Présents : 25

Excusés : 9

Absent 1

Le quorum est atteint. Afin de respecter la tradition, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune modification, la séance se déroulera donc conformément au document établi.

3. Présentation des carrières d'Arvel SA, par M. Xavier Pichon, directeur

M. Xavier Pichon présente un intéressant diaporama informatique représentant le site des carrières d'Arvel, accompagné d'explications, notamment sur les méthodes de travail, le développement des projets et le financement.

Au terme de la présentation, M. le Président ouvre la discussion.

Question de M. Ferdinand Barmettler : l'exploitation de la carrière Planche-Boetrix, située à l'Est côté Roche est-elle envisagée selon le même procédé ?

Réponse de M. Xavier Pichon : l'exploitation de cette partie de la falaise est terminée. La roche avait été extraite en-dessous du niveau du sol, des travaux de comblement sont en projet, le dossier est à l'étude auprès des services cantonaux.

Il n'y a plus d'intervention. MM. le Président et le Syndic adressent des remerciements à M. Pichon et une attention lui est remise au nom de la Municipalité.

4. Procès-verbal de la dernière séance

Le document est passé en revue page par page. Il n'y a pas de remarque. Le PV est adopté tel que présenté à la majorité, à main levée. Il n'y a pas d'avis contraire, une abstention.

5. Communications du Bureau

C'est avec satisfaction que M. le Président préside ce soir sa première séance. Il tient à remercier Mme Antoinette Dapples Dünner qui l'a précédé avec brio, bienveillance et s'est beaucoup investie afin que le passage du conseil général au conseil communal se passe dans les meilleures conditions. Elle a été d'un précieux soutien lors de son entrée en fonction et il tient à la remercier personnellement.

Sous les applaudissements de l'assemblée, un présent est remis à Mme Antoinette Dapples Dünner. M. le Syndic lui adresse également les remerciements de la Municipalité accompagnés d'une attention.

M. le Président présente également ses remerciements à la Municipalité, ainsi qu'à Mme Laurence Vuillemin, secrétaire communale pour leur investissement et leur collaboration lors de sa prise de fonction, au service d'un intérêt commun.

Pour terminer, des remerciements sont également adressés à Mme Esther Bernard pour ses précieux conseils et sa disponibilité lors de la prise de présidence.

6. Communications de la Municipalité

➤ **M. Pierre-Alain Favrod** : les vendanges communales se sont déroulées le 26 septembre dernier. 990 kilos de raisins ont été récoltés, des taux de sucre exceptionnels ont été enregistrés (81° et 82° Oechsle). Des remerciements sont adressés à l'équipe de vendangeurs qui s'est investie lors de cette journée.

➤ **Mme Corinne Ballif Grognuz** : dans le cadre des affaires culturelles, la Municipalité souhaite mettre sur pied, une saison culturelle « novilloise ». Deux ou trois manifestations théâtrales, des concerts ou autres, se déroulant au battoir ou à l'église seraient organisées chaque année et proposées aux habitants de la commune et de la région.

Pour réaliser ce projet, une commission culturelle, ayant pour tâche de proposer et choisir les activités susceptibles d'intéresser le public sera constituée à la séance du Conseil communal de décembre. Un cahier des charges sera établi. Une première manifestation devrait être proposée au cours du deuxième semestre 2019.

Toutes les personnes intéressées à intégrer cette commission, membres du Conseil communal ou non, sont invitées à s'annoncer auprès de la Municipalité.

➤ **M. Reynald Daenzer** :

Rentrée scolaire : la reprise de l'année scolaire s'est bien déroulée. 1250 élèves fréquentent l'établissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac, dont 150 sont issus de Noville. Le collège du village accueille une classe de 3^p, composée de 15 élèves dont 4 de la commune. L'enseignement est dispensé par une nouvelle institutrice.

Les difficultés liées aux transports scolaires rencontrées précédemment sont en partie résolues. Un consensus a été trouvé. A relever toutefois cette année, plusieurs cas d'incivilité entre élèves ou à l'encontre des chauffeurs. Ces situations sont en majeure partie provoquées par des enfants âgés entre 10 et 13 ans.

L'entreprise Car Postal organisera des surveillances dans les bus. Des mesures pouvant aller jusqu'au retrait de l'abonnement de transport pourraient être prises.

Lors des changements de bus scolaires à Rennaz, les élèves ne maîtrisant pas encore la lecture, n'étaient pas en mesure de déchiffrer la destination affichée à l'avant du véhicule, plusieurs se sont fourvoyés. Pour y remédier, un système de couleur par destination sera mis en place, les enfants pourront ainsi repérer facilement le bus à emprunter.

Association scolaire et parascolaire intercommunal du Haut-Lac (ASPIHL) : Les statuts de l'ASPIHL ont été refusés une deuxième fois. Acceptés dans le cas présent par les communes de Noville, Chessel et Rennaz, ils ont été refusés dans celle de Roche et n'ont pas été présentés devant le Conseil à Villeneuve, alors que le projet y avait été préalablement accepté. Une séance entre la direction des écoles, les syndicats et les municipaux en charge du dossier aura lieu le 31 octobre prochain afin de trouver des solutions.

Une projection établie par M. Teubet, directeur de l'établissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac démontre, en tenant compte de la démographie galopante de notre région, que 220 élèves supplémentaires fréquenteront l'établissement en 2025. Si aucune solution ne pouvait être trouvée d'ici là, à défaut d'un nouveau collège, les élèves pourraient être placés dans des containers.

Canal du Haut Lac : Les travaux se poursuivent. Les fouilles archéologiques entreprises n'ont laissé apparaître aucun vestige romain comme supposé. Si le temps le permet, le creusement du canal, depuis la H144 au Léman atteindra le lac vers la fin de l'année. Restera la problématique d'atteindre Roche en passant sous l'autoroute et la voie du chemin de fer.

➤ **M. Roland Mooser** :

Hôpital Riviera-Chablais : Afin d'harmoniser la façon de gérer les problèmes de stationnement dans la région en vue de l'ouverture du nouvel hôpital Riviera Chablais, des analyses sont en cours dans les communes de Villeneuve, Rennaz, Noville, Roche et Chessel. Les nouvelles réglementations édictées par la Confédération qui imposent un nombre restreint de places de stationnement y compris pour les employés sont à prendre en compte.

Travaux au temple : Le lichen qui envahissait le mur de l'édifice a été éliminé. Les opérations de nettoyage ont été effectuées par le personnel communal ; M. Mooser leur adresse ses remerciements. Des travaux de finitions sont encore nécessaires. Le chantier devrait durer encore deux à trois mois.

M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : Adresse des remerciements à ses collègues de la Municipalité et relève la bonne harmonie de travail qui règne au sein du collectif.

Groupe forestier des Agites : Le permis de construire du nouveau centre forestier à Roche a été attribué, les travaux de construction ont débuté.

Mise à l'enquête : La construction d'un hôtel ibis de 3 étages, comportant 99 chambres, ainsi que 66 places de parc est projetée par le groupe AccorHôtel dans la zone commerciale de Noville, sur une parcelle encore disponible située derrière l'établissement «Holy cow Burrito ».

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour ces informations et passe la parole à M. Christian Habegger, du bureau RWB.

7. Présentation du préavis relatif à la réfection des dessertes agricoles communales par M. Christian Habegger du bureau RWB

M. Habegger expose les aspects techniques, administratifs et financiers du projet de réfection des dessertes agricoles, la procédure de réfection, le planning prévisionnel et le financement. Un constat des chemins a été fait sur tout le territoire de la commune, un inventaire a été établi. Certains agriculteurs ont été rencontrés afin de discuter des chemins et des zones qui seraient à drainer.

Un avant projet a été établi et présenté à la Municipalité au début 2018. Ce rapport, une fois validé par le service de l'agriculture et de la viticulture du canton de Vaud (SAVI), a ensuite été transmis au service fédéral de l'agriculture (OFAG). Une expertise fédérale s'est déroulée sur place le 14 juin 2018 en présence du Syndic, de la Municipalité et de l'OFAG. Le projet de l'ouvrage et la procédure d'appels d'offres sont en préparation. Le projet se trouvant dans une zone d'inventaires importants, une consultation auprès des services cantonaux et fédéraux est également en cours.

Le constat de l'existant est exposé au moyen d'une présentation informatique ; une description détaillée des travaux à effectuer est apportée.

L'obtention de la mise en chantier est souhaitée pour janvier 2019. Une coordination avec les propriétaires et les exploitants doit encore avoir lieu, un planning va être établi.

Le début des travaux est estimé pour mars 2019, pour une durée de 10 à 12 mois.

Suite à l'expertise fédérale du 14 juin dernier, les taux provisoires de subventionnement annoncés de la part du Canton et de la Confédération annoncés sont les suivants: par la Confédération 27% et par le Canton 30 %. Toutefois, le calcul est fait au moment de la mise en travaux, en fonction de la force financière de la commune à ce moment-là.

Le coût total des travaux s'élève à fr. 1'964'000.-, le solde à la charge de la commune est de fr. 1'217'000.-, en prenant en compte les subventions allouées par la Confédération et le Canton de Vaud.

L'étude détaillée du projet et la connaissance du terrain permet de supposer que peu d'imprévus devraient survenir. De ce fait, M. Habegger est en mesure d'affirmer que le budget sera maintenu.

M. Mooser ajoute que tous les ponts construits sur le Canal du Haut-Lac ont déjà été adaptés aux normes actuelles.

Question de M. Ferdinand Barmettler : L'aspect foncier n'étant pas mentionné dans le préavis, des travaux de géomètres devront-ils être entrepris en raison de l'élargissement de certains chemins ?

Réponse de M. Habegger : La plupart des chemins concernés sont de l'ordre du domaine public (DP) et ont déjà une largeur de 4 mètres, donc la fondation et la banquettes restent dans le DP existant. A certains endroits, les raccords en terre végétale empièteront sur le domaine privé. Des discussions auront lieu à ce sujet avec les propriétaires.

Il n'y a plus de question. MM. le Président et le Syndic remercient M. Christian Habegger pour sa présentation. Un présent lui est remis au nom de la Municipalité.

8. Préavis No 03-2018 du 10 septembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales

M. le Président passe la parole à **M. Roland Mooser** qui apporte quelques précisions :

L'OFAG et le SAVI ont déterminé un intérêt agricole pour chaque ouvrage. Par exemple, un chemin qui est bordé d'un côté par de la zone agricole et de l'autre côté par de la zone à bâtir aura un intérêt agricole à 50 %. Un chemin qui est bordé des deux côtés par de la zone agricole aura un intérêt agricole à 100 %. Les subventions sont en principe versées au fur et à mesure du déroulement des travaux

Une réunion avec tous les propriétaires touchés, exploitants agricoles ou non sera organisée. Des informations leur seront apportées et des accords sur la manière d'organiser le déroulement des travaux devront être trouvés, ceci tout particulièrement avec les maraîchers et exploitants agricoles concernés.

M. le Président remercie M. Mooser et ouvre la discussion.

M. Claude-Alain Stettler est surpris que l'assemblée soit appelée ce soir à voter sur ce préavis, alors que les propriétaires n'ont pas encore été consultés, ce d'autant plus que des surfaces devront être cédées à la commune par les propriétaires, comme cela est notamment le cas près du pont sur le Grand Canal à Crebelley.

Réponse de M. Roland Mooser : Dans le cas cité, il s'agit d'une très petite surface. Comme dit auparavant, des réunions avec les propriétaires sont prévues et des solutions devront être trouvées. Tout le monde a intérêt à ce que ces infrastructures soient améliorées.

Conformément à ce qu'il avait déjà demandé lors d'une séance précédente, **M. Ferdinand Barmettler** revendique la nomination de commissions ad hoc pour l'étude de préavis particuliers, notamment dans le but d'impliquer les conseillers et non seulement uniquement les membres de la COFIGE. Il pense que dans le cas présent, l'implication d'exploitants agricoles aurait facilité les discussions. Il comprend l'indignation de M. Claude-Alain Stettler.

Il n'y a plus d'intervention.

8.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le président donne la parole à M. Christophe Carrel, Président, qui lit le rapport parvenu aux conseillers et conseillères conjointement avec la convocation à la séance.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande d'adopter le préavis No 03-2018 relatif à la réfection des dessertes agricoles communales tel que présenté.

M. le Président remercie M. Carrel. Il n'y a pas d'intervention.

8.2 Adoption du préavis No 03-2018

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis et procède au vote. Le préavis est refusé à main levée, à la majorité, Il n'y a aucune voix pour, 3 avis contraires, 21 abstentions.

9. Préavis no 04-2018, du 10 septembre 2018, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019

M. le Président donne la parole à M. le Syndic Pierre-Alain Karlen pour la présentation du préavis.

Les comptes 2017 ont bouclé avec un excédent de charges de fr. 125'921.-, comprenant des amortissements pour un montant de Fr. 846'900,18 (en 2016 : Fr. 855'856.31) et une attribution au fonds de réserves de fr. 187'925.50, alors qu'un budget déficitaire de fr. 66'322.- avait été présenté. Le résultat de 2017 fut un peu en retrait, sans être médiocre, après 5 années exceptionnelles. Les investissements nets sont inférieurs à ceux des années précédentes. L'endettement par habitant est de fr. 7'182.- (en 2016 : fr. 7'094.-).

Un sujet d'actualité doit nous interpeller, s'agissant de la RIE III (Réforme de l'imposition sur les entreprises). En effet, le manque à gagner pour les finances cantonales s'élevant à quelque 177 millions, il y aura inévitablement des répercussions sur les communes, même si l'Etat a promis de soutenir les finances communales à hauteur de 50 millions.

Bien que l'élaboration du budget communal 2019 ne soit pas terminée, la Municipalité pense qu'en l'état de ses connaissances et du résultat négatif exceptionnel pour l'année 2017, la commune sera en mesure de s'acquitter de ses charges financières sans avoir recours à une modification du taux d'imposition au taux de 78,5 % pour 2019.

M. le Président remercie M. le Syndic et ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention.

9.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président donne la parole à M. Christophe Carrel Président, qui lit le rapport parvenu aux conseillers et conseillères conjointement avec la convocation à la séance.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande d'adopter le préavis No 04-2018 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019

M. le Président remercie M. Carrel. Il n'y a pas d'intervention.

9.2 Adoption du préavis No 03-2018

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis et procède au vote. Le préavis est accepté à main levée, à la majorité. Il n'y a aucun avis contraire, 1 abstention.

10. Divers

Question de M. Barmettler : La commune va-t-elle procéder à l'arrachage des robiniers faux acacias qui envahissent la forêt bordant sa propriété. Ces essences sont répertoriées comme plantes exotiques envahissantes, conformément à un tout ménage que la Municipalité a adressé dernièrement à ses administrés, faisant état de la lutte contre les plantes envahissantes ?

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : Afin d'agir contre les plantes exotiques envahissantes, un programme de prévention et de lutte a été mis sur pied par le Canton. Un groupe de travail mobilisant les communes de Noville, Villeneuve, Roche et Rennaz, ainsi que de nombreux intervenants comme, le Syndicat des Fourches, les CFF, les services cantonaux, le groupement forestier des Agittes et Romande Énergie a été créé. Le périmètre à traiter s'étend de la Réserve naturelle des Grangettes jusqu'à Roche. Ce groupe de travail a pris différentes mesures autant dans le domaine de la sensibilisation auprès de la population et des professionnels que dans celui des mesures de lutte. Un bureau d'étude mandaté opère des relevés. Une cartographie très précise des endroits à éradiquer a été établie. Différentes techniques d'éradication, soutenues par le DTE et par l'Office fédéral de l'environnement, sont entreprises. Des essences indigènes sont réimplantées en lieu et place des plantes éliminées.

Afin d'améliorer la sécurité des nombreux petits enfants résidants actuellement à Crebelley, **Mme Sonia Dufaux** suggère que des panneaux de signalisation « attention enfants » soient installés dans le village à certains endroits, plus précisément aux entrées du hameau.

M. Mooser : prend note de la demande : les mesures adéquates seront prises si nécessaire.

Il n'y a plus d'intervention, M. le Président clôt l'assemblée à 21 h 58.

Noville, le 03 novembre 2018

Le Président



La Secrétaire

Manuel Hayoz

Esther Bernard